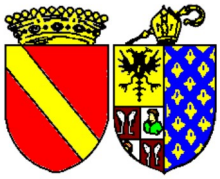
COMMUNE DE BOUSSU
7300 BOUSSU - 7301 HORNU



PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MONS

Recrutement et constitution d'une réserve de recrutement - Agent constatateur (H/F/X)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Lieu de travail : Boussu

Mission:

L'agent constatateur exerce un contrôle du respect du règlement général de police en vigueur sur le territoire communal en constatant les infractions.

Il/elle gère son énergie dans ses interventions afin qu'elles restent modérées tout en exerçant un impact convaincant envers les contrevenants.

Il/elle investigue sur les faits et représente l'autorité de l'administration sur le terrain ainsi que le relais auprès du Fonctionnaire sanctionnateur.

Activités :

• Constater les infractions aux RGP et ordonnances communales (sanctions administratives, ou constatation d'infractions aux règlements communaux en matière de taxes et redevances).

• Contrôler l'identité de personnes au sujet desquelles l'agent a constaté qu'elles ont commis des faits pouvant donner lieu à une sanction administrative communale.

• Rappeler à l'ordre, une personne adoptant un comportement inapproprié et non conforme au règlement de police ou communal dans l'espace public.

• Signaler les faits qui constituent un délit ou un crime à la police locale relevant du territoire de travail

• Signaler les infractions constatées dans l'espace public.

• Signaler les problèmes d'environnement et de voirie constatés sur le terrain.

• Signaler les problèmes rencontrés sur le terrain aux services compétents de l'administration.

• Surveiller le comportement des personnes dans l'espace public.

• Informer les propriétaires, occupants d'immeubles de leurs obligations relatives au règlement général de police.

• Rédiger les constats.

• Renseigner les fonctionnaires et services compétents qui en font la demande.

• Canaliser son énergie face aux interlocuteurs agressifs (se défendre dans le respect des techniques apprises).

• Intervenir auprès des contrevenants qui commettent une infraction.

• Convaincre, les personnes interpellées, de respecter l'injonction lors de constats d'infractions sur le terrain.

• Repérer les zones faisant l'objet de dégradations, de sabotage...

• Représenter l'autorité de l'administration pour les faits relatifs aux infractions aux règlements et ordonnances communaux

• Envoyer les constats d'infractions au fonctionnaire sanctionnateur

• Collaborer avec les services de police et les services de gardiennage.

ATOUTS

- Une expérience dans la fonction d'agent constatateur est un atout.

- Bénéficier des conditions APE est un atout.

PROFIL DU CANDIDAT

Conditions de recrutement :

Vous serez engagé(e) sous contrat à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de contrat à durée indéterminée.

Il s'agit d'un 38h/semaine

Votre salaire correspondra au niveau D4 (niveau secondaire supérieur) – salariale variable selon l'expérience professionnelle

Divers avantages :

- Allocation de foyer/résidence

- Prime de fin d'année

- Chèques-repas d'une valeur faciale de 6€

- Assurance hospitalisation dès obtention CDI

- Gratuité des transports en commun pour le trajet domicile-lieu de travail

- Indemnité pour les déplacements en vélo

- 26 jours de congés par année de travail (congés pro-mérités proportionnels aux prestations de

l'année en cours

Entrée en fonction après examens

Expérience professionnelle : Une expérience est un atout

Connaissances spécifiques : Langue(s) : Français

Permis de conduire : Titulaire du permis de conduire B et d'un véhicule.

Conditions d'admission :

1° Être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;

2° Jouir des droits civils et politiques ;

3° Être âgés d'au moins 18 ans;

4° N'avoir subi aucune condamnation, même avec sursis, à une peine correctionnelle ou criminelle consistant en une amende, une peine de travail ou une peine de prison, à l'exception des condamnations pour infractions à la réglementation relative à la police de la circulation routière autres que celles consistant en une déchéance du droit de conduire un véhicule à moteur prononcée pour d'autres motifs que pour incapacité physique;

5° Disposer au moins d'un Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur;

6° Avoir suivi et réussi la formation de Gardien de la paix (atout)

7° Avoir suivi et réussi la formation de Constatateur + arrêt et stationnement (atout)

8° Avoir introduit sa candidature dans les formes et délais fixés par l'appel aux candidats.

CONTACT

Pour tout renseignement, contactez le service de prévention au 065/717 360 ou à l'adresse email: prevention@boussu.be

MODALITES DES CANDIDATURES :

Les candidatures doivent parvenir **exclusivement** par courrier postal, à l'attention de Madame Sandra NARCISI, Bourgmestre et de M. Alexandre CELESTRI, Directeur Général f.f., Administration Communale de Boussu, rue François Dorzée, 3 à 7300 BOUSSU pour le 11 décembre 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Les dossiers de candidatures COMPLETS comprendront les documents suivants :

1. Lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae

2. Copie du diplôme requis (Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur – C.E.S.S.)

3. Copie de l'attestation de réussite de la formation de Gardien de la Paix et de Constatateur le cas échéant ;

4. Copie de la carte d'identité

5. Certificat de casier judiciaire (modèle 1) datant de moins de trois mois à partir de la date limite d'inscription des candidatures

6. Copie du permis de conduire de catégorie B

Joindre toute attestation de travail éventuelle justifiant d'une expérience utile à la fonction.

IMPORTANT : Seuls les dossiers complets seront pris en considération et une pré-sélection pourra être effectué sur base des documents de candidature.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères de sélection seront écartées d'office.

Les candidats retenus seront invités à participer à une épreuve de sélection consistant en un examen écrit et une épreuve orale visant à, entre autres, évaluer la personnalité du candidat, s'informer sur ses motivations, évaluer ses compétences, évaluer ses aptitudes.

Les informations relatives à l'organisation de ces épreuves seront communiquées aux candidats en temps utile.